

Canada – France
Interparliamentary Association



Association interparlementaire
Canada – France

Rapport de la délégation parlementaire canadienne concernant sa participation à la 47e réunion annuelle

Association interparlementaire Canada-France

**Gard et Alpes-Maritimes,
France 8 au 12 avril 2019**

RAPPORT

INTRODUCTION

Du 7 au 12 avril 2019, cinq parlementaires canadiens se sont rendus en France afin de participer à la 47^e réunion annuelle de l'Association interparlementaire Canada-France (AICF). La délégation canadienne était dirigée par le président de la section canadienne de l'AICF, le député Denis Paradis, et composée du vice-président de la section canadienne du côté de la Chambre des communes, le député Ramez Ayoub, du sénateur Jean-Guy Dagenais, des députés Rhéal Fortin et Gabriel Ste-Marie. La délégation était accompagnée par Jean-François Pagé, secrétaire de l'AICF, et Raphaëlle Deraspe, conseillère de l'AICF et analyste à la Bibliothèque du Parlement du Canada.

La délégation française était dirigée par la députée Annie Chapelier, présidente déléguée de la section française de l'AICF, et par la sénatrice Claudine Lepage, présidente du Groupe d'amitié sénatorial France-Canada. Les autres membres de cette délégation comprenaient les sénateurs Dominique Estrosi Sassone, Pierre-Yves Collombat, Michel Dagbert, Jackie Pierre, Marc Daunis et Vivette Lopez ainsi que la députée Carole Bureau-Bonnard. De plus, la délégation était accompagnée par Thierry Deilhes, secrétaire de l'AICF pour l'Assemblée nationale, Alexandre Leonardi, stagiaire à l'Assemblée nationale, et Bernard Rullier, secrétaire administratif du groupe d'amitié France-Québec du Sénat.

Les thèmes étudiés au cours de la réunion annuelle étaient les suivants :

- la violence faite aux femmes;
- le tourisme durable et rural.

Le présent rapport fournit un sommaire des séances de travail, des entretiens et des visites de sites ayant eu lieu dans le cadre de cette réunion annuelle.

OUVERTURE DE LA 47^E RÉUNION ANNUELLE

A. Petit-déjeuner d'ouverture

Le 8 avril 2019, les travaux de la 47^e réunion annuelle de l'AICF ont été lancés. Les parlementaires canadiens et français se sont rencontrés pour le petit-déjeuner auquel étaient conviés des membres du réseau Start Women. Ce réseau, qui a été créé en septembre 2018, est une association qui regroupe environ quarante femmes entrepreneures qui exploitent des entreprises dans le bassin alésien, considéré comme le premier pôle industriel de la région Languedoc-Roussillon.

La présidente de la section française de l'AICF, Mme Chapelier, a souhaité la bienvenue aux parlementaires canadiens et a remercié les membres du réseau Start Women d'avoir accepté son invitation. M. Paradis a remercié les parlementaires français pour leur accueil et pour la qualité du programme offert à l'occasion de la 47^e réunion annuelle. Les

délégués ont ensuite discuté avec les membres du réseau Start Women des défis auxquels les femmes font face lorsqu'elles se lancent en affaires.

LA VIOLENCE FAITE AUX FEMMES

A. Séance de travail

Le premier volet de la séance de travail qui s'est déroulée le 11 avril 2019 portait sur la violence faite aux femmes. La sénatrice Lepage a commencé la séance en présentant la perspective française sur le sujet et M. Fortin a parlé de ce qui est fait au Canada pour contrer ce problème. Le tout a été suivi d'une discussion entre les délégués.

1. Perspective française

La sénatrice Lepage a expliqué que deux récents cas de viol de fillettes âgées de 11 ans ont lancé le débat sur la majorité sexuelle à la suite de l'acquittement des deux hommes qui ont commis ces viols.

Elle a poursuivi en parlant de la [Loi no 2014-873 du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes](#), qui comprend des mesures pour améliorer le quotidien des femmes, faire avancer leurs droits et changer les mentalités en France.

La sénatrice a ensuite parlé du rapport de la Délégation aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes du Sénat intitulé [Prévenir et combattre les violences faites aux femmes : un enjeu de société](#). Le rapport contient 10 constats et points de vigilance en matière de violences faites aux femmes et 36 recommandations afin d'améliorer la situation. Elle a indiqué que les recommandations du rapport sont divisées en deux catégories. La première catégorie vise à défendre les enfants – la recommandation 18, par exemple, a pour objectif de hausser le seuil de consentement sexuel à 13 ans dans le Code pénal français. La deuxième catégorie a, quant à elle, comme but de protéger les victimes de violences sexuelles. La sénatrice a souligné la recommandation 17, qui prolonge de 10 ans le délai de prescription de l'action publique des crimes sexuels commis sur les mineurs en le faisant passer de 20 à 30 ans; elle a qualifié celle-ci de recommandation phare du rapport.

Par ailleurs, elle a expliqué que la durée d'emprisonnement de cinq ans et l'amende de 75 000 € pour le délit d'atteinte sexuelle dans le Code pénal français, qui est défini comme « [l]e fait, par un majeur, d'exercer sans violence, contrainte, menace, ni surprise une atteinte sexuelle sur la personne d'un mineur de quinze ans », doublent sous certaines circonstances.

Finalement, la sénatrice a expliqué que le harcèlement de rue (ou harcèlement dans les transports qui en est proche) est en grande partie réprimé par le droit existant. Toutefois, le harcèlement en ligne n'est pas encadré par le cadre juridique français et il est donc difficile de lutter contre ce type de délit.

2. Perspective canadienne

M. Fortin a rapporté quelques statistiques sur la violence faite aux femmes au Canada :

- en 2014, le taux de violence autodéclarée était plus élevé chez les femmes que chez les hommes;
- en 2016, le taux d'homicides entre partenaires intimes était près de quatre fois plus élevé pour les femmes que pour les hommes;
- selon les statistiques policières de 2015, les femmes représentaient 88 % des victimes d'agression sexuelle et les accusés étaient des hommes dans 97 % des cas;
- le taux de signalement à la police pour des agressions sexuelles est très faible; on l'estimait à 5 % en 2014.

Il a aussi dit que la violence faite aux femmes a des répercussions économiques. Chaque année, selon le gouvernement du Canada, la violence entre partenaires intimes faite envers les femmes a des coûts économiques de près de cinq millions de dollars alors que les agressions sexuelles et les infractions à caractère sexuel contre les femmes coûtent 3,6 milliards de dollars. Les principales formes de violence envers les femmes sont la violence sexuelle, la violence conjugale, les homicides, le trafic d'êtres humains, la cyberviolence, et les mutilations génitales et excisions.

Il a ensuite parlé des initiatives mises en place au Canada pour lutter contre cette violence qui affecte particulièrement les femmes et les filles autochtones, les femmes lesbiennes, bisexuelles et transgenres, les femmes immigrantes, réfugiées et sans statut, les femmes handicapées ainsi que les jeunes femmes et les filles :

- la création du ministère des Femmes et de l'Égalité des genres en décembre 2018;
- la stratégie fédérale Il est temps : La stratégie du Canada pour prévenir et contrer la violence fondée sur le sexe, dévoilée en juin 2017;
- la lettre de mandat de la ministre de la Condition féminine d'octobre 2017, dont la priorité est la mise en œuvre et la supervision d'une stratégie fédérale complète en matière de violence fondée sur le sexe et d'un plan d'action fédéral complet;
- le projet de loi C-51, Loi modifiant le Code criminel et la Loi sur le ministère de la Justice et apportant des modifications corrélatives à une autre loi, qui vise à clarifier et à renforcer les lois en matière d'agression sexuelle (le projet de loi a obtenu la sanction royale en décembre 2018);
- la Stratégie nationale sur le logement du Canada, dévoilée en novembre 2017, qui contient des engagements afin de venir en aide aux victimes de violence familiale. Il est indiqué dans la stratégie que chaque nuit au Canada, « [près de 3 500] femmes et leurs [2 700] enfants dorment dans des refuges parce qu'il n'est pas sûr pour eux de dormir à la maison; 300 autres femmes et enfants sont refusés [...] parce que les refuges sont pleins »;

- l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées qui a été annoncée le 8 décembre 2015 et qui a récemment terminé ses travaux.

M. Fortin a terminé en soulignant la différence entre le Canada et la France en ce qui concerne la notion de consentement sexuel et a expliqué que cette notion a été modifiée avec le projet de loi C-51 qui a, entre autres, précisé qu'une personne inconsciente est incapable de donner son consentement. Il a ajouté que cette notion comporte toutefois des zones grises.

B. Entretiens et visites de sites

Afin d'appuyer le thème de la violence faite aux femmes, les délégués ont visité les endroits suivants les 10 et 12 avril 2019 et se sont entretenus avec les intervenants y œuvrant :

- le Centre national d'information des droits des femmes et de la famille (CIDFF) du Gard qui fait partie d'un réseau de plus d'une centaine de CIDFF répartis sur l'ensemble du territoire français, incluant l'Outre-Mer et qui vise à favoriser l'autonomie sociale, professionnelle et personnelle des femmes et l'égalité entre les femmes et les hommes;
- la résidence Sainte Catherine, située à Nice, qui est un centre d'hébergement et de réinsertion sociale composé de 20 logements qui vient en aide aux femmes majeures en situation de vulnérabilité, c'est-à-dire des femmes, avec ou sans enfant, victimes de violence conjugale ou familiale, désocialisées ou en situation de précarité;
- l'Abri côtier de Nice qui est un centre d'accueil de jour pour les femmes majeures victimes de violence conjugale. Sa mission est d'accueillir, d'écouter et d'informer ces femmes. Il offre divers services, incluant du matériel pour faciliter les démarches administratives, professionnelles ou de logement.

Le 10 avril 2019, ils ont également rencontré Christine Drouin, professionnelle de recherche au Centre de recherche interdisciplinaire sur la violence familiale et la violence faite aux femmes de Montréal au Québec. Ils ont assisté à une formation offerte aux policiers français par cette criminologue sur un outil de lutte contre les féminicides intitulé l'Aide-mémoire qui vise à aider les policiers à évaluer les risques d'homicides dans le cadre de situations de violence conjugale. À la suite de cette formation, une conférence de presse a eu lieu au sujet de la violence faite aux femmes à laquelle plusieurs intervenants ont participé, dont la directrice du CIDFF Gard, Mme Drouin et Mme Chapelier.

Finalement, les délégués ont rencontré Maty Diouf, adjointe au maire de Nice responsable des droits des femmes, de la lutte contre les discriminations et le harcèlement, et ont participé à une table ronde à l'hôtel de ville de Nice avec elle, la sénatrice Estrosi Sassone et des représentantes de diverses organisations venant en aide aux femmes.

LE TOURISME DURABLE ET RURAL

A. Séance de travail

Le deuxième volet de la séance de travail qui s'est déroulée le 11 avril 2019 portait sur le tourisme durable et rural. M. Ayoub a présenté le point de vue canadien sur le sujet alors que Mme Chapelier a parlé de la perspective française. À la suite des présentations, les délégués ont échangé sur le sujet.

1. Perspective canadienne

M. Ayoub a expliqué que bien que le Canada ne soit pas une destination touristique aussi populaire que la France, de plus en plus de touristes visitent le Canada chaque année. En effet, l'année 2018 a été la cinquième année consécutive où le Canada a connu une hausse du nombre de touristes internationaux au pays alors que plus de 21 millions de touristes ont visité le Canada. En 2017, le Canada était le 16^e pays le plus visité au monde et le tourisme international a généré des recettes de plus de 20 milliards d'euros au pays.

Il a ensuite parlé de l'apport économique de l'industrie du tourisme au Canada en disant que l'industrie du tourisme a contribué pour 2 % au produit intérieur brut (PIB) du Canada et a employé 1,8 million de personnes en 2017. Cela signifie qu'un emploi sur onze au Canada était directement lié à l'industrie touristique.

Concernant le tourisme durable, M. Ayoub a mentionné qu'une étude récente réalisée par une équipe de chercheurs australiens et taïwanais stipule que, entre 2009 et 2013, 8 % des émissions mondiales de gaz à effet de serre provenaient du tourisme. L'impact de cette industrie est non négligeable sur l'environnement, d'où l'importance de favoriser le tourisme durable.

Il a poursuivi en mentionnant que la notion de tourisme durable n'est pas incluse dans les politiques du gouvernement du Canada concernant le tourisme ou le développement durable. La stratégie canadienne sur le tourisme a comme objectifs de faire du Canada l'un des dix pays les plus souvent visités dans le monde d'ici 2025 et d'augmenter le nombre de séjours d'une nuit de touristes étrangers au Canada de 30 % ainsi que de doubler le nombre de touristes provenant de la Chine d'ici 2021. Cela dit, cette stratégie ne fait pas mention de tourisme durable.

Par ailleurs, bien que la Stratégie fédérale de développement durable pour le Canada 2016-2019 ne fasse pas mention de tourisme, la version provisoire de Stratégie fédérale de développement durable du Canada 2019 à 2022 offre un exemple de tourisme responsable en Colombie-Britannique.

Plusieurs initiatives de tourisme durable ont été mises en place dans différentes régions du Canada. Certaines provinces ont d'ailleurs mis l'accent sur le tourisme durable dans leur politique touristique. Par exemple, en 2005, le Québec s'est doté d'une politique touristique intitulée Vers un tourisme durable alors que la Colombie-Britannique a développé un guide de tourisme durable en 2015.

M. Ayoub a ensuite parlé de tourisme rural, plus précisément des façons pour les collectivités rurales d'affronter les défis économiques qui menacent leur existence et de revitaliser leur économie locale en augmentant les affaires, les revenus et l'emploi par l'entremise du tourisme. Il a indiqué que ce type de tourisme a des répercussions positives sur le développement social et économique et le repeuplement des régions rurales.

À cet égard, il a noté que tous les gouvernements provinciaux et les collectivités locales participent activement au développement du tourisme rural et appuient les réseaux d'agritourisme en offrant des produits et services ruraux et agritouristiques comme de l'agritourisme, des festivals agricoles, des célébrations entourant des sites historiques des villages, des foires champêtres et des itinéraires de voyages agricoles à thèmes.

Enfin, M. Ayoub a abordé le sujet des parcs nationaux en expliquant que le Canada compte 46 de ce type de parcs. Chaque année, plus de 22 millions de personnes visitent les parcs nationaux, les lieux historiques nationaux et les aires marines nationales de conservation du Canada.

2. Perspective française

Mme Chapelier a débuté en disant que le tourisme représente, à bien des égards, une véritable source de richesse pour les économies de la France et du Canada. C'est d'abord un apport considérable de capitaux étrangers qui représente près de 130 milliards de dollars pour le Canada et 160 milliards d'euros pour la France soit respectivement 6 % du PIB canadien et 7 % du PIB français. Le tourisme est également responsable d'un nombre considérable d'emplois : plus de 500 000 pour le Canada et plus de 1 million en France.

Elle a ensuite parlé de la nécessité de basculer d'un tourisme de masse à un tourisme plus durable, car l'industrie touristique peut être prédatrice, agressive et parfois même destructrice pour l'environnement : le tourisme de masse a comme conséquences directes, par exemple, la sur-construction et la bétonisation des littoraux ainsi que la pollution des océans et des espaces montagneux. Outre la pollution visuelle que cela engendre, les premières victimes sont bien souvent des écosystèmes fragiles qui se retrouvent alors gravement menacés.

Selon Mme Chapelier, c'est pour toutes ces raisons qu'il est capital aujourd'hui de promouvoir des pratiques différentes et alternatives, plus respectueuses de l'environnement et des populations. Il apparaît, aujourd'hui plus que jamais, nécessaire de refaire du tourisme une activité vertueuse et de réfléchir à un « mieux-vivre touristique ». Dans un tel contexte, le tourisme rural et durable se présente alors comme l'une des solutions qui permettraient de répondre à ce véritable défi.

Puis, elle a abordé le tourisme rural en le décrivant comme un modèle alternatif de tourisme. Étant donné que la France, tout comme le Canada, dispose d'une pluralité de paysages divers et variés, le tourisme rural est, selon elle, fort intéressant pour les deux pays.

Pour répondre aux nouvelles attentes et exigences des touristes, la France a développé une offre écotouristique. En 2015, le gouvernement a publié une feuille de route intitulée

17 mesures pour faire de la France une destination phare de l'écotourisme et a décidé de créer un pôle d'excellence en écotourisme. D'autre part, afin de valoriser et de promouvoir son patrimoine auprès des touristes, la France attribuera de plus en plus de désignations écologiques aux sites touristiques dont la gestion promeut les principes du développement durable.

Elle a enchaîné en parlant des parcs nationaux qui sont des domaines terrestres et maritimes variés et dont le périmètre total représente près de 9,5 % du territoire français (soit plus de 60 000 km²). Depuis le 1er janvier 2017, ces parcs nationaux ont été rattachés à l'Agence française pour la biodiversité, un nouvel établissement public du Ministère de la Transition écologique et solidaire, afin de renforcer leur notoriété en France et à l'étranger. Ces parcs, qui sont au nombre de 10 (et qui seront bientôt 11 si l'on tient compte du projet de Parc des forêts de Champagne-Bourgogne), attirent chaque année plus de 8,5 millions de visiteurs.

Le tourisme fluvial est important en France, car le pays dispose du premier réseau navigable d'Europe, soit 8 500 km sur un total de 18 000 km de voies d'eau. Ce réseau navigable abrite plus de 700 ports et haltes fluviales et a été utilisé par plus de 11 millions de passagers en 2017, dont 54 % d'étrangers. Pour rendre ce type de tourisme rural encore plus attrayant, la France a développé des pistes cyclables le long des cours d'eau. Ainsi, 87 % du réseau de Voies navigables de France est longé par une véloroute.

Mme Chapelier a noté que le cyclotourisme représente également une part très importante du tourisme rural français, il s'agit d'ailleurs de l'une des filières touristiques les plus dynamiques du marché français. Les retombées économiques de cette pratique touristique sont importantes : au plan national, le chiffre d'affaires du cyclotourisme est estimé à 2 milliards d'euros et emploie environ 16 000 personnes. La France s'est dotée d'un schéma national de véloroutes et voies vertes de 22 800 km.

La France a développé de nombreuses initiatives pour promouvoir le cyclotourisme au cours des dernières années et ces efforts se sont avérés payants selon elle puisque le vélo est actuellement la première pratique d'itinérance des touristes sur le territoire, positionnant aujourd'hui le pays au second rang mondial pour le cyclotourisme, juste après l'Allemagne. La France s'est par ailleurs vu décerner le prix Most popular Cycle Tourism Country 2017 lors du salon international du tourisme à Berlin en mars 2018, pour l'importance et la renommée des itinéraires européens qui la traversent.

L'œnotourisme et l'agritourisme constituent également des formes de tourisme de plus en plus prisées en France. Le tourisme viticole représente en premier lieu un marché important pour l'économie française (avec un volume de recettes estimé à 5,2 milliards d'euros), mais fait également partie de la culture du pays, le vignoble tenant une place incontestable dans l'identité culturelle française à l'étranger. Le Conseil supérieur de l'œnotourisme a été créé en 2009, fédérant les acteurs de la viticulture et du tourisme afin d'élaborer un plan national autour de cinq axes : la création de la désignation « Vignobles & Découvertes » dont l'objectif est d'apporter plus de visibilité à la destination, la formation, l'information, la mise en réseau des acteurs et le lancement d'un Prix National de l'œnotourisme. Selon Mme Chapelier, cette politique semble avoir rencontré un certain succès, car le nombre de touristes ayant visité la France pour découvrir ses vins et vignobles est passé de 7,5 millions en 2009 à 10 millions en 2016.

Selon Mme Chapelier, l'agritourisme semble conquérir de plus en plus le cœur des amateurs de la nature à la recherche d'une authenticité s'opposant aux scènes folkloriques que l'on retrouve dans les grandes villes touristiques et qui ne sont bien souvent qu'une mise en scène dénaturant la réalité des populations locales. Cette forme de tourisme qui regroupe des services d'accueil et d'hébergement, de restauration, de découverte du milieu rural et des activités agricoles permet à de nombreux agriculteurs non seulement de mettre en valeur leur patrimoine naturel, de le préserver, et d'obtenir un complément de revenus, mais également de rencontrer des personnes d'horizons variés.

Mme Chapelier a indiqué que la France soutient cette forme de tourisme à travers ses Chambres d'agriculture. Des formations spécifiques de professionnalisation et de mise en réseau des acteurs ont été mises en place grâce à la création de la marque fédérative « Bienvenue à la ferme » qui regroupe actuellement plus de 8 000 agriculteurs souhaitant faire découvrir leur métier et leur exploitation aux vacanciers.

Elle a conclu en disant qu'outre le soutien à l'échelon national, l'agritourisme rencontre également un soutien à l'échelle européenne par l'entremise de la Politique agricole commune, dont la France est la première bénéficiaire. Depuis les réformes de 2003 et de 2014, la Politique agricole commune a d'ailleurs connu un véritable verdissement et a développé, à l'intérieur de son second pilier, le système LEADER qui permet de soutenir des projets de développement rural lancés au niveau local afin de revitaliser les zones rurales en promouvant notamment le développement du tourisme rural.

B. Entretiens et visites de sites

Afin d'appuyer le thème du tourisme rural et durable, les délégués ont visité les endroits suivants et se sont entretenus avec des employés et des élus les 9, 11 et 12 avril 2019 :

- le Parc national des Cévennes, qui est constitué de quatre entités géographiques : le massif de l'Aigoual, les causses Méjean et de Sauveterre, avec les gorges du Tarn et de la Jonte, le mont Lozère et les vallées cévenoles, ainsi que sa future maison du tourisme avec sa directrice Anne Legile. Ce parc national est en métropole le seul parc national habité par une population permanente importante (67 000 habitants) et regroupe 120 communes;
- la grotte de la Cocalière, en compagnie de ses deux propriétaires, afin d'explorer une grotte qui a été creusée dans les calcaires du Jurassique il y a environ 35 millions d'années et qui fait partie d'un vaste ensemble souterrain s'étendant sur une trentaine de kilomètres;
- le village de Lussan, qui fait partie de l'association Les Plus Beaux Villages de France, en compagnie du maire, Jean-Marc François. Lussan est un village entièrement piétonnier et entouré de remparts. Il offre une vue sur les Cévennes, les monts d'Ardèche et le mont Ventoux;
- la villa Masséna (ou musée Masséna) qui a été inaugurée en 1921 et qui est considérée comme un joyau architectural de la Promenade des Anglais avec son

conservateur, Jean-Pierre Barbero. La villa évoque, au travers de ses collections, l'art et l'histoire de la Riviera à compter du rattachement de Nice à la France jusqu'à la fin de la Belle Époque et présente, entre autres, le masque mortuaire de Napoléon et le diadème de l'impératrice Joséphine, la première femme de Napoléon;

- la partie historique de la ville de Nice (ou le vieux Nice) avec l'adjoint au maire de la ville chargé du patrimoine, Jean-Luc Gagliolo;
- le Parc naturel régional des Préalpes d'Azur qui a été créé en 2012 dans la région Provence-Alpes-Côte d'Azur. Ce parc s'étend sur près de 90 000 hectares et inclut 45 communes où habitent 31 300 personnes;
- le village de Gourdon, qui est situé dans le département des Alpes-Maritimes et qui fait partie de l'association Les Plus Beaux Villages de France, avec son maire Éric Mele. Ce village est en nid d'aigle, car il est accroché au sommet d'une falaise de 760 mètres d'altitude au-dessus des gorges du Loup et de la Méditerranée.

AUTRES ACTIVITÉS

Le 8 avril 2019, les délégués ont discuté de l'Accord économique et commercial global (AECG) entre le Canada et l'Union européenne avec des entrepreneurs faisant partie du réseau Gard Entreprises qui a été formé à Alès en 2016 et qui regroupe quelque 350 entreprises. Au cours de cet échange, les entrepreneurs ont posé des questions et ont fait part de leurs inquiétudes concernant l'AECG. Étant donné que Jean-Baptiste Lemoyne, Secrétaire d'État auprès du ministre de l'Europe et des Affaires étrangères, n'a pu assister à la rencontre, il a envoyé une vidéo dans laquelle il a parlé des bienfaits de l'AECG.

Par ailleurs, durant leur visite en France, les délégués ont profité de l'occasion pour effectuer des visites d'intérêt :

- le 8 avril 2019, ils ont visité la Cave Saint-Maurice qui a été créée en 1924 quand une dizaine de vigneron se sont regroupés pour produire du vin. Aujourd'hui, la Cave compte 215 vigneron coopérateurs et est la plus grande cave coopérative de la région du Gard. Le vignoble s'étend sur 2 000 hectares de vignes et 49 communes. La Cave produit près de 30 variétés de cépages;
- le 8 avril 2019, ils ont visité l'entreprise Senfas spécialisée en produits biologiques et l'une de ses usines de production;
- le 8 avril 2019, ils ont visité l'École des Mines d'Alès, qui a été fondée en 1843 afin de former des cadres pour l'industrie minière et qui est maintenant une école d'ingénieurs pluridisciplinaire. Ils se sont entretenus avec son directeur Thierry de Mazancourt. L'École offre un programme d'ingénierie généraliste et trois programmes d'ingénierie spécialisée, à savoir informatique et réseaux, conception et gestion de la construction et mécatronique;

- le 11 avril 2019, ils ont étudié l'intelligence artificielle et ont visité Accenture Innovation Labs situé dans le parc de Sophia Antipolis. Ce parc a été développé en 1969 à partir d'une idée du sénateur Pierre Laffitte qui cherchait à établir une « fertilisation croisée » entre chercheurs, enseignants et gens d'affaires. Il s'agit de la première technopole européenne et est une référence mondiale en matière d'innovation. Le parc compte 2 230 entreprises qui emploient 36 300 personnes issues de 63 nationalités différentes et qui côtoient 4 000 chercheurs et 5 000 étudiants. Puis, les délégués ont discuté avec le directeur des relations publiques et internationales du parc, Xavier Taquillain, et le responsable Stratégie et Développement de la Fondation Sophia Antipolis, Philippe Mariani.

Enfin, les délégués ont profité de leur séjour dans la ville de Nice pour déposer des gerbes de fleurs sur la stèle érigée en mémoire des victimes de l'attentat terroriste du 14 juillet 2016 où 86 personnes ont perdu la vie et 434 ont été blessées.

CONCLUSION

La 47e réunion annuelle de l'AICF a été, comme à l'habitude, un franc succès. Les réunions de travail ont donné l'occasion aux délégués d'échanger et d'en apprendre davantage sur les perspectives des deux pays en ce qui concerne les thèmes étudiés. De plus, les délégués ont pu renforcer leurs connaissances et apprécier les enjeux et défis en rencontrant des experts dans les domaines étudiés lors des visites de sites et des nombreux entretiens. Les délégués estiment cependant que le Canada et la France doivent continuer à travailler pour éliminer la violence faite aux femmes et offrir un meilleur soutien aux victimes.

Respectueusement soumis,

L'hon. Denis Paradis, C.P., député
Président de l'Association interparlementaire Canada-France

Dépenses de voyage

ASSOCIATION	Association interparlementaire Canada-France
ACTIVITÉ	47e réunion annuelle
DESTINATION	Gard et Alpes-Maritimes, France
DATES	8 au 12 avril 2019
DÉLÉGATION	
SÉNAT	Hon. Jean-Guy Dagenais
CHAMBRE DES COMMUNES	Hon. Denis Paradis M. Ramez Ayoub M. Rhéal Fortin M. Gabriel Ste-Marie
PERSONNEL	M. Jean-François Pagé Mme Raphaëlle Deraspe
TRANSPORT	\$ 28,230.84
HÉBERGEMENT	\$ 14,112.79
HOSPITALITÉ	\$ 0
INDEMNITÉS JOURNALIÈRES	\$ 3,858.93
CADEAUX OFFICIELS	\$ 352.69
DIVERS / FRAIS D'INSCRIPTION	\$ 0
TOTAL	\$ 46,555.25